



**Cour
Pénale
Internationale**
**International
Criminal
Court**



M. le juge Sang-Hyun Song

Président de la Cour pénale internationale

Déclaration du Président à l'occasion de la Journée de la justice pénale internationale

Présidence de la Cour pénale internationale, La Haye

15 juillet 2013

Déclaration du Président à l'occasion de la Journée de la justice pénale internationale

Il y a quinze années de cela, le 17 juillet 1998, une page d'histoire était écrite. La communauté internationale, réunie à Rome, en Italie, décidait de la création d'une cour internationale permanente, qui serait chargée de punir les auteurs des crimes les plus inhumains que l'on puisse imaginer et d'accorder réparation aux victimes de tels actes.

En adoptant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la communauté internationale s'est engagée dans un projet audacieux de créer un système de justice à l'échelon mondial, reposant sur la coopération internationale pour que les responsables de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité répondent enfin de leurs actes.

Pour beaucoup de commentateurs, la tâche était impossible, et l'adversité ne pouvait être surmontée. Mais le projet de justice mondiale s'est révélé solide. Aujourd'hui, la Cour pénale internationale (CPI) est une organisation internationale indépendante, dynamique, forte de 122 États parties, et à laquelle de nombreux autres États ont manifesté l'intention de se joindre.

Avec huit enquêtes et huit examens préliminaires en cours, et la délivrance de 23 mandats d'arrêt et 9 citations à comparaître, la CPI est plus que jamais engagée dans ses enquêtes et procédures, qui concernent un nombre de suspects qui n'a jamais été aussi élevé.

La CPI a reçu plus de 12 000 demandes de personnes souhaitant participer, en tant que victimes, aux procédures portées devant elle, ainsi que plus de 9 000 demandes en réparation. Plus de 5 000 victimes participent effectivement aux procédures devant la Cour, qui leur donnent la possibilité de se faire entendre à l'audience. Le Fonds au profit des victimes vient en aide à près de 80 000 victimes de crimes relevant de la compétence de la CPI.

L'histoire de la Cour pénale internationale est source d'un grand espoir ; elle prouve que des objectifs audacieux peuvent être atteints.

Même si nous avons fait beaucoup de chemin, nous ne pouvons nous permettre de relâcher nos efforts. Il ne faut pas se leurrer : les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la CPI sont tout aussi réelles que par le passé. Il y a ceux qui tentent de saboter le mouvement de promotion de la justice internationale, ceux qui politisent son action, ceux qui doutent de son utilité et ceux qui prétendent parler au nom des victimes que le mouvement défend. Il y a ceux qui refusent de coopérer, permettant ainsi à une dizaine de personnes suspectées par la CPI de continuer à se soustraire à la justice.

C'est pourquoi, en ce 17 juillet, il convient de prendre le temps de raffermir notre détermination et de rappeler pourquoi nous ne devons pas renoncer à notre quête de justice.

Nous devons persévérer parce que nous reconnaissons que la justice a le pouvoir d'apporter une paix relative à des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes victimes de crimes que nous n'osons imaginer et de souffrances qui dépassent l'entendement.

Nous le faisons parce que nous connaissons l'effet dissuasif de la responsabilité pénale, et parce que c'est notre devoir envers les générations futures, lesquelles méritent de vivre sans craintes.

Nous le faisons parce que nous savons qu'asseoir sa puissance par la violence et la brutalité ne saurait être un moyen de gagner sa place à la table des négociations ou au sein de la communauté internationale.

De nombreuses personnalités internationales l'ont déclaré, la présence de la CPI est ressentie dans le monde entier, même si elle peut sembler invisible ou discrète. Cette présence encourage les autorités nationales à poursuivre les auteurs de crimes, pousse les différents groupes à renoncer à la violence pour embrasser des solutions politiques et dissuade certains dirigeants de commettre des atrocités.

Nous devons sans relâche œuvrer à faire en sorte que les criminels répondent de leurs actes ; et en cette journée particulière, j'exprime ma reconnaissance à tous ceux sans qui la justice ne pourrait persévérer.

Je remercie les victimes, pour leur patience, leur soutien et leur participation. Je remercie les témoins, qui consentent d'énormes sacrifices pour que la vérité soit faite et que les responsables répondent de leurs actes. Je remercie la société civile, qui ne ménage pas ses efforts pour nous soutenir et nous faire avancer ; enfin, je remercie les dirigeants et diplomates qui les entendent et traduisent leurs mots en actions.

La justice pénale internationale n'est l'apanage d'aucune culture ni d'aucun peuple. C'est un idéal profondément humain ; c'est pourquoi tous les continents se sont ralliés à la Cour pénale internationale.

Nous avons beaucoup progressé sur la voie de l'imputabilité des crimes internationaux, mais c'est un voyage qui ne prendra jamais fin. Nous rencontrons des obstacles, mais nous savons qu'ils seront surmontés. Nous sommes toujours allés de l'avant, sans jamais reculer, parce que nos yeux sont fixés sur la cause, parce que nous cheminons ensemble et parce que nous sommes animés par la force de nos convictions.

C'est un honneur pour moi que de faire ce chemin avec vous.